



*Société Vaudoise des Maître-sse-s Secondaires*  
*Membre de la Fédération Syndicale SUD*  
Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne

## **Rapport du Président de la SVMS à l'Assemblée générale de la SVMS du 29 janvier 2020**

### **Orientations générales**

#### **Ecole obligatoire**

L'année 2019 aura vu l'arrivée au premier plan du « Concept 360° », avec, entre autres choses, la fusion de la DGEO et du SESAF. Au-delà de la question des moyens, nous observons que les enseignant-e-s de l'école obligatoire se trouvent confronté-e-s à une forme d'injonctions paradoxales, à savoir former les cohortes d'élèves à des niveaux d'exigences requis par les voies de formation subséquentes tout en devant répondre à des besoins particuliers de plus en plus nombreux et diversifiés, avec des parents et des élèves qui souhaitent en même temps tous les aménagements et adaptations nécessaires à répondre aux besoins particuliers et la certification de niveaux scolaires exigeants. Cela conduit à une surcharge et, dans certains cas, à l'impossibilité même d'exercer le métier. Les différents ajustements de l'organisation de la VG ne modifient pas significativement la situation et se heurtent au problème structurel des classes et groupes changeant régulièrement dans la semaine, avec un trop grand nombre d'intervenant-e-s. La LEO montre chaque jour ses limites.

#### **ECR**

La consultation parmi les membres a clairement montré la revendication des enseignant-e-s membres de voir les ECR disparaître. Nous avons écrit à la Cheffe du département à ce sujet.

#### **Examens régionaux et évaluations communes**

Les plaintes adressées au comité sont récurrentes pour ce qui concerne les examens (qui ne doivent être organisés que dans la région, excluant les autres collaborations) et la pression pour les évaluations communes dans les établissements. Nous avons republié un texte sur le sujet cet automne.

#### **Cyberadministration (secondaire I)**

- L'année scolaire en cours est celle de la généralisation de PAREO. Nous avons clairement demandé qu'il ne soit pas nécessaire de compléter le registre plus d'une fois par jour et nous avons également clairement revendiqué que ce soit les secrétariats qui soient en charge des téléphones aux parents et pas les enseignant-e-s.
- educanet2 devrait disparaître à la fin de l'année civile. Il n'est pas totalement exclu que cela se prolonge un peu, le temps de mettre en place la solution de remplacement, qui pourrait bien être Office 365, qui viendrait remplacer les fonctions d'educanet2 (mail, agenda, travail collaboratif, etc.).



- La SVMS participe aux groupes de travail sur la cyberadministration. Elle porte les revendications suivantes : sécurité des données (hébergement sur des serveurs en Suisse), limitation du nombre de plateformes et donc des identifiants, indemnité pour équipement en matériel personnel.

### **Gratuité**

La SVMS participe aux discussions sur le socle commun de financement des communes pour les activités parascolaires. Mais c'est au point mort, sachant que ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan du partage des tâches et des charges entre communes et canton.

Concernant l'achat de livres de lecture, le budget 2020 a intégré une augmentation. La SVMS est intervenue pour dénoncer l'allocation différenciée entre élèves de VG et de VP.

### **Réformes gymnasiales**

Le gymnase affronte simultanément plusieurs réformes :

- A l'école de maturité :
  - o l'informatique doit être introduite à raison de 4 périodes au plus tard en 2022. Les modalités ne sont pas encore connues publiquement, mais il est certain que l'entreprise est difficile au vu de la grille horaire (c'est d'ailleurs le même problème au secondaire I avec le plan numérique, là aussi on attend des informations avec intérêt) ;
  - o le problème pourrait être en partie solutionné au moyen du passage du gymnase en 4 ans, mais là ce sont les locaux qui ne permettent pas de répondre à la demande ; aujourd'hui déjà, ils sont en nombre insuffisant et on agrandit encore des gymnases trop grands (voir le cas de Burier)
  - o la CDIP lance la réforme du PEC et du RRM, où nous devons veiller à la préservation des savoirs fondamentaux et de la liberté d'enseignement.
- A l'école de culture générale, avec la réforme qui vient d'arriver sur la table, et une consultation à la va-vite et bâclée. La SVMS est intervenue avec l'AVMG pour obtenir des délais (à suivre sur le site).
- Les Assises de l'Ecole de commerce se sont tenues au mois de septembre. Elles ont débouché sur des revendications et observations. Les négociations entre syndicats et la DGEP ont débuté en janvier 2020 (à suivre sur le site).

### **« Négocussions »**

Depuis le début de la législature, nous avons des rencontres avec la Cheffe du département. Nous demandons des négociations sur plusieurs objets. Lorsque nous pouvons mobiliser le personnel, nous sommes en position d'imposer la négociation (ICA, examens d'admission, école de commerce, Burier). Sans mobilisation, nous n'avons que des échanges polis. De là à dire que le DFJC ne comprend que le langage de la force...



## **Egalité**

Autour de la grève des femmes – grève féministe du 14 juin 2019, SUD a formulé des revendications (à suivre sur les sites de SUD et SUDe\*) et demandé l'ouverture de négociations au Conseil d'Etat, qui refuse (comme il refuse les négociations sur l'art. 61, voir plus bas).

Au contraire, il veut négocier sur les données personnelles des employé-e-s et sur une assurance perte de gain, assurance surtout de la dégradation de la protection en cas de maladie. SUD n'acceptera de négociations sur les thèmes du Conseil d'Etat que si ce dernier admet la négociation sur nos objets, à commencer par l'égalité.

## **Grève du climat**

La mobilisation sans précédent de la jeunesse, en particulier de nos élèves et étudiant-e-s, pour le climat nous interroge, à la fois comme travailleur-euses et comme enseignant-e-s, jusqu'au sens de notre travail. Les discussions au sein de SUD tendent à s'afficher en soutien de la mobilisation, en particulier des élèves et contre les sanctions dont ils pourraient être l'objet, notamment chez les apprenti-e-s, en revanche nous ne sommes pas en mesure d'imposer une grève chez les travailleur-euses du secteur public. Cela étant, nous menons la discussion sur la mobilisation sur le climat et autour des revendications spécifiques à notre secteur.

## **Branches**

### **Ethique et cultures religieuses**

Les dernières modalités prévues pour l'enseignement et l'évaluation continuent à faire des remous. Nous aurons une rencontre prochainement avec le département

### **Grec**

La situation du grec est au point mort. Nos échanges avec les représentant-e-s des directrices n'ont rien donné, et le thème n'est pas encore venu sur la table des discussions avec le département.

## **Conditions statutaires de travail et de retraite**

### **Art. 108**

Les discussions sur l'art. 108 n'ont repris que le 24 janvier. A suivre sur notre site.

### **AAI**

Le Concept 360° voit s'étendre le nombre des assistant-e-s à l'intégration. Si ces personnes ont dorénavant des contrats, leurs conditions de travail ne sont pas encore satisfaisantes (temps partiel contraint notamment). La mobilisation et les négociations avec le département continuent. La SVMS soutient ce mouvement des AAI organisé à l'échelle de SUD.



## **22-25 périodes au gymnase**

La distinction entre le statut à 22 et 25 périodes au gymnase repose sur la différence entre les branches qui nécessitent un master et les autres. Or, aujourd'hui, les règlements de reconnaissance suisses pour les diplômes d'enseignement exigent le master pour tou-te-s.

Il y a donc contradiction dans les textes et entre les textes et la pratique. Pour la bureautique, nombre de maître-sse-s de gymnase sont titulaires d'un master dont ils ont besoin pour l'autre partie de leur enseignement. De surcroît, pendant plusieurs années, la DGEP avait décidé de comptabiliser l'enseignement de la bureautique en 22<sup>e</sup>, avant de revenir en arrière à la rentrée. En arts visuels et musique, on continue de payer en 25<sup>e</sup> alors qu'à l'engagement, les candidat-e-s qui « n'ont que » un bachelor ou équivalent sont refusé-e-s à l'engagement au gymnase (même avec une longue expérience au secondaire 1) et que seul-e-s les titulaires sont recruté-e-s.

## **Formation continue**

Nous sommes régulièrement sollicité-e-s pour des questions relatives à la formation continue. Nous participons par ailleurs à des rencontres régulières avec la HEP. Quoi qu'il en soit, la situation est insatisfaisante. Nous présenterons donc une résolution.

## **Gymnase du soir**

Le DFJC veut cantonaliser le Gymnase du soir. Du point de vue du statut des enseignant-e-s, c'est une bonne chose, mais le dossier est mené à la charge, de façon expéditive, pour d'obscures raisons. Nous allons demander au DFJC de prendre le temps de s'assurer que le niveau des prestations, notamment dans l'accompagnement personnalisé des étudiant-e-s, soit maintenu.

## **Retraites**

Sur le front des retraites, la prochaine échéance est celle des élections à l'Assemblée des délégué-e-s puis au Conseil d'administration de la caisse. A suivre sur le site. SUD travaillera à mobiliser pour dépasser le misérable 7,5% de participation du personnel aux dernières élections. Ensuite viendra le temps de la négociation pour trouver une alternative au plan de restructuration. En l'état, l'âge minimum passera à 64 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Plus généralement, SUD portera ses revendications d'indexation des rentes, de la 13<sup>e</sup> rente et de lutte contre l'élévation des âges de retraite (AVS à 65 ans pour les femmes, 64 ans pour la rente LPP pour l'Etat).



### **Motion Croci-Torti**

La SVMS a affiché son opposition au postulat Croci-Torti, qui me demande rien de moins que la suppression du rattachement des enseignant-e-s à la LPERS et une précarisation de nos conditions de travail. Que ce soit par ce moyen ou par la volonté du Conseil d'Etat d'ouvrir le chantier d'une Loi sur le personnel enseignant au cours de la prochaine législature, nos conditions de travail sont menacées. Nous devons nous mobiliser.

### **Retards dans le remboursement des frais**

La DGEO et certaines communes mettent de plus en plus de temps à rembourser des frais professionnels, parfois de plusieurs milliers de francs. C'est inacceptable. Les frais doivent être remboursés aussi rapidement que possible, soit le mois suivant la fourniture des pièces. Si ce n'est pas le cas, nous vous recommandons de nous contacter pour activer la procédure.

### **Expertises**

Certains gymnases interdisent le recours aux expert-e-s retraité-e-s. Partout, on complique la libération des expert-e-s enseignant-e-s, ce qui ne favorise pas les échanges de bons procédés entre collègues. La SVMS travaille à permettre que le recrutement des expert-e-s soit moins contraignant.

### **Art. 61**

L'année 2019 a été celle du licenciement avec effet immédiat de Philippe Leignel, membre de la SVMS, celle d'au moins un autre enseignant dans des conditions invraisemblables (voir l'article du *Régional* du 19 décembre 2019). Il y en a peut-être d'autres. SUD a demandé l'ouverture de négociations sur la révision de l'art. 61, notamment pour permettre la réintégration dans le cas des licenciements injustifiés. Le comité va présenter une résolution pour poursuivre la mobilisation contre l'art. 61.

### **Violences**

Des collègues sont régulièrement victimes de violences verbales, parfois physiques, commises par des élèves, voire des parents. Les directions réagissent parfois de façon juste et efficace. Mais il arrive que ce ne soit pas le cas (voir le cas de notre collègue décrit dans notre communiqué « Enseignante injuriée, hiérarchie muette » et relaté dans *24 Heures* en décembre dernier. Le comité propose une lettre-type de soutien pour notre collègue. Nous avons demandé par ailleurs que cette thématique soit à la table des négociations avec le DFJC.

### **Défenses**

Le comité et le président en particulier continue d'accompagner de nombreux collègues qui ont des questions ou un conflit de travail. Pour faciliter la réponse à des questions usuelles, le comité travaille à la construction d'une FAQ sur le site.



## **Interne**

### **Comité renforcé**

Deux collègues ont rejoint le comité en cours d'année et doivent être élu-e-s. C'est une bonne nouvelle. Le comité compte désormais six membres et peut donc ainsi assumer plus facilement ses tâches, notamment la participation à de nombreuses réunions au département. La porte est toujours ouverte et les membres qui souhaiteraient s'engager sont les bienvenus.

### **Pro Salario**

La fondation a dû céder à la FINMA et modifier son règlement. Les discussions sont en cours avec la FINMA pour déterminer les nouvelles modalités de fonctionnement. A suivre sur le site.

### **Finances**

La SVMS compte 879 membres actifs-ves et maintient donc le nombre de ses membres en compensant les départs à la retraite, mais elle ne parvient pas à l'augmenter. Le travail des délégué-e-s et correspondant-e-s pour recruter des membres est crucial. Le comité remercie tou-te-s celles et ceux qui s'engagent pour que des collègues nous rejoignent. Les finances de la SVMS sont saines, et celles de la Fédération SUD aussi, grâce à l'augmentation des cotisations SUD et malgré l'augmentation des charges (loyer, secrétariat administratif).

### **Projets**

- Suivre les dossiers ouverts cités dans le rapport et construire les mobilisations nécessaires.
- Développer une FAQ.
- Organiser une formation des délégué-e-s pour leur permettre de savoir comment réagir face aux directions.
- Poursuivre les travaux dans le groupe de travail « Ecole démocratique », travailler à la création d'une revue syndicale et pédagogique.
- Réviser les statuts de la SVMS.
- Participer plus régulièrement aux réunions de la SSPES.
- Enquête dans les établissements sur les effets de la gratuité.

Gilles Pierrehumbert  
jeudi, 18 janvier 2020